



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ GREFFIER PAR INTÉRIM QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2018, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté les règlements suivants :

- **Règlement numéro 318** imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture;
- **Règlement numéro 319** pour l'instauration d'un programme Rénovation Québec visant la bonification du projet AccèsLogis Québec pour « Les Appartements du Quartier Rivière-Rouge ».

Ces règlements peuvent être consultés au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Les règlements numéros 318 et 319 entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 9^e JOUR DE MAI 2018

**René Tousignant
Greffier par intérim**